Image not found or type unknown

# Succession-cousine-tutelle

Par **ali23**, le **09/03/2012** à **11:07**

Bonjour,

Suite au décès d'un cousin, le notaire a contacté une première cousine du défunt puis une seconde cousine sous tutelle aux fins de leur informer leur statut d'héritières (environ 1/12 pour la première cousine). La tutelle de cette dernière ignorait qu'elle avait de la famille.

Cet évènement a permis de découvrir que la soeur de cette personne sous tutelle, est décédée en 2009, elle était mariée mais sans enfant, et son décès n'a pas été mis à la connaissance de la première cousine, malgré l'importance de ses biens.

Ainsi que penser de tout cela? cette cousine peut-elle prétendre à quelque chose du fait de son statut?

Par **toto**, le **09/03/2012** à **13:12**

bonjour,

en l'absence de descendants et des parents du défunt, le conjoint est seul héritier sauf s'il y a un testament.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés